



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 43 - Marché pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Marché de maîtrise d'oeuvre - Signature d'avenants

**Marché pour la réhabilitation
du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie
Marché de Maîtrise d'Oeuvre
Signature d'avenants**

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	20/06/2018	Favorable unanime (1 abstention)

I - Contexte

Le 8 juillet 2010, le Conseil Municipal a validé le programme de réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Le 20 janvier 2015, une procédure d'appel d'offres a été lancée pour attribuer les marchés de travaux.

Les marchés ont été notifiés en octobre 2015 et les travaux sont en cours d'exécution.

Il convient aujourd'hui de conclure un certain nombre d'avenants pour le marché de maîtrise d'œuvre et pour les lots suivants :

- Lot n° 4 : métallerie serrurerie
- Lot n° 10 : carrelage
- Lot n° 14 : CVC - plomberie - sanitaire.

II - Travaux supplémentaires

En effet, des travaux supplémentaires sont commandés aux entreprises des lots concernés pour les motifs suivants :

- Aléas imprévus de chantier et demande du contrôleur technique,
- Proposition de modification du programme accepté par la maîtrise d'ouvrage,
- Omission de prescription de la maîtrise d'œuvre dans le CCTP travaux.

Concernant le marché du **lot n° 4 «métallerie serrurerie»** attribué à l'entreprise OBLIGER d'un montant initial de 273 420 € HT soit 328 104 € TTC, le montant de l'avenant n° 3 est de 92 549 € HT soit 111 058,80 € TTC. Ainsi le nouveau montant du marché s'élève à 388 859 € HT soit 466 630,80 € TTC avec les avenants n° 1 et 2. L'avenant introduit un écart de 42,22 %.

Concernant le marché du **lot n° 10 «Carrelage»** attribué à l'entreprise PREZIOSA d'un montant initial de 60 650,90 € HT soit 72 781,08 € TTC, le montant de l'avenant n° 1 est de 6 759,25 € HT soit 8 111,10 € TTC. Ainsi le nouveau montant du marché s'élève à 67 410,15 € HT soit 80 892,18 € TTC. L'avenant introduit un écart de 11,14 %.

Concernant le marché du **lot n° 14 «CVC - Plomberie - Sanitaire»** attribué à l'entreprise NOUVEAU d'un montant initial de 1 151 852 € HT soit 1 382 222,40 € TTC, le montant de l'avenant n° 2 est de 9 911,78 € HT soit 11 894,14 € TTC. Ainsi le nouveau montant du marché s'élève à 1 251 638,58 € HT soit 1 501 966,30 € TTC avec l'avenant n° 1. L'avenant introduit un écart de 8,66 %.

Concernant le **marché de Maîtrise d'Œuvre «réaménagement du MBAA»** attribué au Cabinet d'Architecture Adelpho SCARANELLO d'un montant initial de 998 540,00 € HT, soit 1 194 253,84 € TTC, le montant de l'avenant n° 4 est de 261 377 € HT soit 313 652,40 € TTC. Ainsi le nouveau montant du marché s'élève à 1 351 890 € HT, soit 1 618 273,84 € TTC avec les avenants n° 1, 2 et 3. L'avenant introduit un écart de 32,73 %.

La Commission d'Appel d'Offres du 15 juin 2018 a donné un avis favorable sur la passation de ces avenants.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer les avenants au marché de travaux pour la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pour les montants suivants avec les entreprises et la maîtrise d'œuvre concernées :

- lot n° 4 : «métallerie serrurerie» : avenant n° 3 d'un montant de 92 549 € HT, soit 111 058,80 € TTC avec la société OBLIGER,

- lot n° 10 «Carrelage» : avenant n° 1 d'un montant de 6 759,25 € HT, soit 8 111,10 € TTC avec la société PREZIOSA,

- lot n° 14 «CVC - Plomberie - Sanitaire» : avenant n° 2 de 9 911,78 € HT, soit 11 894,14 € TTC avec la société NOUVEAU,

- le marché de Maîtrise d'Œuvre «réaménagement du MBAA» : avenant n° 4 de 261 377,00 € HT, soit 313 652,40 € TTC avec le Cabinet d'Architecture Adelfo SCARANELLO.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,




Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0